

## Le Conseil de l'Europe



**Le conseil de l'Europe** crée en 1949 est une organisation politique qui vise à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit dans l'ensemble de ses 47 Etats membres et elle tend à garantir la dignité des nations et des citoyens.












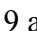

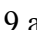

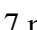





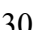
Le conseil de l'Europe est surtout connu pour sa protection en faveur des Droits de l'Homme, via la convention européenne des Droits de l'Homme.


























Le conseil de l'Europe contribue la construction d'une Europe stable, fonctionnelle et cohésive. La coopération permet aux états membres de répondre aux questions contemporaines (discrimination envers les minorités, racismes et préjugés, exclusion sociale, terrorisme, criminalité organisée et corruption, cybercriminalité, bioéthique et clonage, protection de l'environnement, toxicomanie, violences à l'égard des femmes et des enfants et traites des humains). Cette coopération est le processus central permettant ainsi d'une part l'enrichissement de l'identité et de la diversité culturelle de l'Europe, d'autre part la stabilité démocratique.

Il se situe **Palais de l'Europe**, où nous avons visité l'Hémicycle de l'Assemblée Parlementaire.

Le budget du conseil de l'Europe est financé par les Etats membres, proportionnellement à leur population et à leur richesse (En 2012 : 240 millions €).

### Les Etats Membres du conseil de l'Europe :

Membres fondateurs (le 5 mai 1949)	Autres États membres (par ordre d'adhésion)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>•  Belgique</li> <li>•  Danemark</li> <li>•  France</li> <li>•  Irlande</li> <li>•  Italie</li> <li>•  Luxembourg</li> <li>•  Norvège</li> <li>•  Pays-Bas</li> <li>•  Royaume-Uni</li> <li>•  Suède</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•  Grèce 9 août 1949</li> <li>•  Turquie 9 août 1949</li> <li>•  Islande 7 mars 1950</li> <li>•  Allemagne 13 juillet 1950</li> <li>•  Autriche 16 avril 1956</li> <li>•  Chypre 24 mai 1961</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•  Slovénie 14 mai 1993</li> <li>•  République tchèque 30 juin 1993</li> <li>•  Slovaquie 30 juin 1993</li> <li>•  Roumanie 7 octobre 1993</li> <li>•  Andorre 10 novembre 1994</li> <li>•  Lettonie 10 février 1995</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>•  Suisse 6 mai 1963</li> <li>•  Malte 29 avril 1965</li> <li>•  Portugal 22 septembre 1976</li> <li>•  Espagne 24 novembre 1977</li> <li>•  Liechtenstein 23 novembre 1978</li> <li>•  Saint-Marin 16 novembre 1988</li> <li>•  Finlande 5 mai 1989</li> <li>•  Hongrie 6 novembre 1990</li> <li>•  Pologne 26 novembre 1991</li> <li>•  Bulgarie 7 mai 1992</li> <li>•  Estonie 14 mai 1993</li> <li>•  Lituanie 14 mai 1993</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•  Albanie 13 juillet 1995</li> <li>•  Moldavie 13 juillet 1995</li> <li>•  Macédoine 9 novembre 1995</li> <li>•  Ukraine 9 novembre 1995</li> <li>•  Russie 28 février 1996</li> <li>•  Croatie 6 novembre 1996</li> <li>•  Géorgie 27 avril 1999</li> <li>•  Arménie 25 janvier 2001</li> <li>•  Azerbaïdjan 25 janvier 2001</li> <li>•  Bosnie-Herzégovine 24 avril 2002</li> <li>•  Serbie 3 avril 2003</li> <li>•  Monaco 5 octobre 2004</li> <li>•  Monténégro 11 mai 2007</li> </ul>
--	--	---

L'organisation a un champ d'action qui couvre la presque totalité du continent européen.

### **Le comité des ministres : Gardien des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe**

Est l'organe de décision du Conseil de l'Europe et se compose des ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

Il définit entre autre les mesures à prendre sur la base des recommandations émanant de *l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux*.

### **L'Assemblée Parlementaire (APCE)**

Est l'organe délibérant du conseil de l'Europe et se compose de 636 membres (ou suppléants) issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Ils examinent des textes soumis à l'adoption. L'Assemblée est à l'origine de nombreux traités internationaux, contribuant à créer un espace législatif paneuropéen.

### **Le congrès des pouvoirs**

Est la force du transfert de pouvoirs aux autorités locales et régionales et favorise la coopération transfrontalière aux échelons local et régional. Il se compose d'élus locaux et régionaux des 47 états membres du Conseil de l'EU (200 000 régions et municipalité).

Il suit le développement le développement de la démocratie locale et régionale, encourage le dialogue politique entre les gouvernements nationaux et les entités territoriales.

### **La conférence des organisations internationales non-gouvernementales (OING)**

Elle regroupe quelques 400 ONG internationales. Elle fait entendre la voix de la société civile. Ses travaux profitent grandement aux travaux du Conseil.

### **Convention Européenne des Droits de l'Homme**

La défense des Droits de l'Homme constitue une des principales missions du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, la Convention Européenne des Droits de l'Homme est signée en 1950 à Rome et entrée en vigueur en 1953. Elle est évolutive notamment avec sa jurisprudence, ses protocoles qui viennent ajouter de nouveaux droits (par exemple : protocole n°13 (2003) relatif à l'abolition de la peine de mort). Un protocole à la convention est un texte qui ajoute un ou plusieurs droits à la convention ou en modifie certaines dispositions. Les 14 protocoles additionnels ne sont qu'opposables aux Etats les ayant signés et ratifiés.

La convention a concrétisé certains des droits et libertés inscrits dans la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Elle garantit :

- ✓ Le droit à la vie ;
- ✓ Le droit à la liberté et à la sûreté ;
- ✓ Le droit à un procès équitable ;
- ✓ Le droit au respect de la vie privée et familiale ;
- ✓ La liberté d'expression ;
- ✓ La liberté de pensée, de conscience et de religion ;
- ✓ Le droit au respect de ses biens.

Elle interdit :

- ✓ La torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants ;
- ✓ L'esclavage et le travail forcé ;
- ✓ La peine de mort ;
- ✓ La détention arbitraire et illégale ;
- ✓ Les discriminations dans la jouissance des droits et liberté reconnus par la convention.

Elle crée et organise la Cour Européenne des Droits de L'Homme (CEDH).

### **La Charte sociale européenne.**

Elle est créée en 1961 et révisée régulièrement, dernièrement en 1999. Elle complète la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Elle œuvre pour la sauvegarde des droits économiques et sociaux des citoyens européens. Néanmoins, les Etats Membres ont le choix d'accepter ou pas certains Droits à la différence de la Convention.

Elle garantit entre autre :

- ✓ L'emploi ;
- ✓ Le droit syndical ;
- ✓ La protection sociale et juridique ;
- ✓ Le logement ;
- ✓ La santé ;
- ✓ L'éducation ;
- ✓ La liberté de circulation ;
- ✓ La non-discrimination ;
- ✓ La protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est le Comité Européen des Droits Sociaux qui veille depuis Strasbourg au respect de la Charte dans les pays qui l'ont acceptée. Pour qu'un Droit soit pleinement rempli, chaque Etat explique, après un pré contrôle, dans un rapport annuel (en fonction du ministère intéressé) le développement des politiques publiques le concernant. Le Comité Européen des Droits Sociaux examine si le rapport est conforme ou pas à la Charte.

En cas de recours, le Comité Européen des Droits Sociaux envoie ses conclusions au comité gouvernemental. Ce dernier peut demander au comité des ministres de faire une recommandation vis-à-vis du pays concerné. Peu de traité prévoit ce mécanisme. Le but des contrôles permet l'application de la Charte en droit national, c'est une progression par le haut. Néanmoins, l'application des décisions reste difficile.

## **La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)**

**La cour européenne des droits de l'Homme** créée en 1959 ;

Est l'organe juridictionnel permanent chargé d'assurer la conformité des législations nationales avec la convention européenne des droits de l'Homme. Elle se compose d'un nombre de juge (47) qui sont élus pour 9 ans non renouvelables, par l'APCE, à partir d'une liste de 3 noms proposée par chaque Etats. Les juges sont élus au titre d'un Etat mais ils siègent à titre individuel et ne les représentent pas.

Elle peut être saisie soit par les Etats ou directement par les particuliers (plus de 50 000 nouvelles requêtes). Elle ne peut pas se saisir d'office. Avant de pouvoir saisir la CEDH, les requérants doivent avoir :

- ✓ personnellement et directement été victime d'une violation de la Convention ;
- ✓ subit un préjudice important ;
- ✓ épuisé l'ensemble des recours de leur pays ;
- ✓ saisi la cour dans les 6 mois suivant la dernière décision de justice ;
- ✓ invoqué au moins un droit énoncé de la Convention.

Toute requête est gratuite et se prend contre un Etat ayant ratifié la Convention.

La CEDH est compétente pour statuer à partir des requêtes alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Les arrêts qu'elle rend sont obligatoires pour les Etats concernés. Ils conduisent les gouvernements à modifier leur législation et leur pratique administrative dans de nombreux domaines (plus de 10 000 arrêts en 50 ans). Ainsi un cas particulier peut amener à une modification d'une norme (loi et procédure). Au moins la moitié des contentieux sont rejetés.

## Conférence sur les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la cohésion sociale

Dans le cadre des OING, nous avons eu une **conférence sur les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la cohésion sociale**.

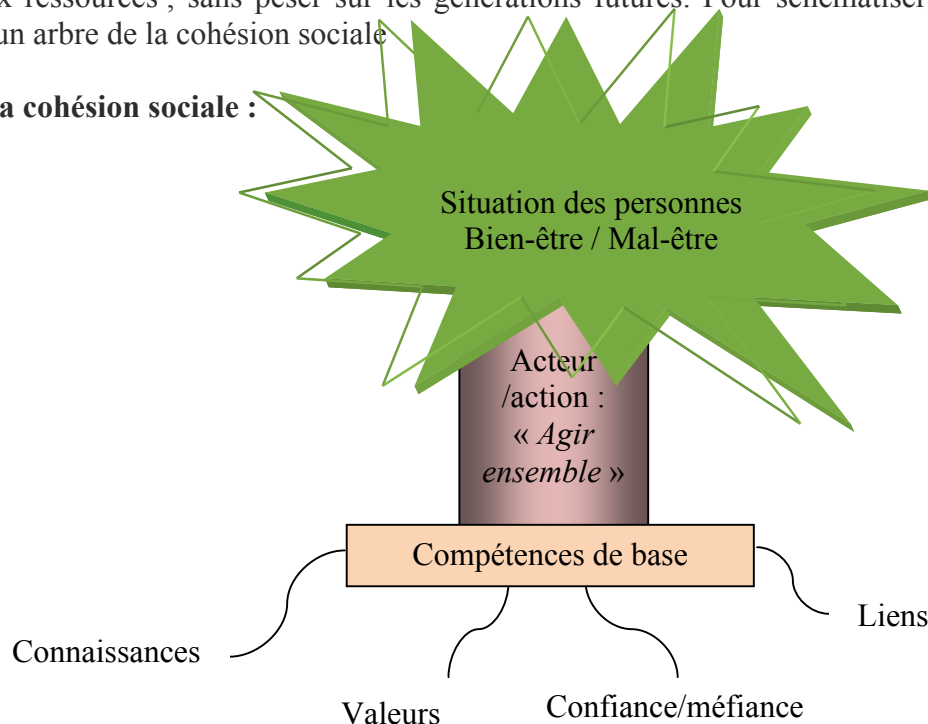
Le Conseil de l'Europe s'est doté d'une Stratégie de Cohésion Sociale depuis 2000, qui a été révisée en 2004 et 2010. Il s'agit de :

- ✓ réinvestir dans les droits sociaux et dans une société cohésive ;
- ✓ bâtir une Europe des responsabilités sociales partagées, via une « *Charte européenne des responsabilités sociales partagées* » (voir les programmes en lien avec la charte sur : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=511773>) ;
- ✓ renforcer la représentation et le processus décisionnel démocratique, et développer le dialogue social et l'engagement civique ;
- ✓ bâtir un avenir sûr pour tous.

Il définit la cohésion sociale comme **la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres**, en réduisant les disparités au minimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres (Définition inspirée par les théories de Durkheim).

La difficulté sur la cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, donc à éviter les disparités, avoir une capacité partagée, et permettre un accès équitable aux ressources ; sans peser sur les générations futures. Pour schématiser, l'OING s'est doté d'un arbre de la cohésion sociale

L'arbre de la cohésion sociale :



Le bien-être doit pouvoir être défini avec les citoyens d'où la déclinaison de la notion de coresponsabilité. Ce concept opératoire induit une responsabilité sociale partagée et un engagement mutuel entre les citoyens les institutions publiques et privées. Néanmoins, il demeure quelques bémols, dont l'utilisation d'indicateurs d'évaluation qui doivent être

repensé comme par exemple le PIB (exemple : mise en place en Roumanie pour des chômeurs longue durée d'un contrat d'activité qui a permis un mieux être et un retour à l'emploi).

L'OING développe un plan d'action pour la cohésion sociale selon deux principes :

- ✓ implication des acteurs dans un souci de coresponsabilité ;
- ✓ réinterroger les politiques publiques à partir de la parole des citoyens.

Ce qui induit deux approches distinctes :

- ✓ approche ascendante, avec les citoyens, collectivités, ... pour revisiter les politiques publiques.
- ✓ approche descendante, à partir des politiques publiques vers les acteurs.

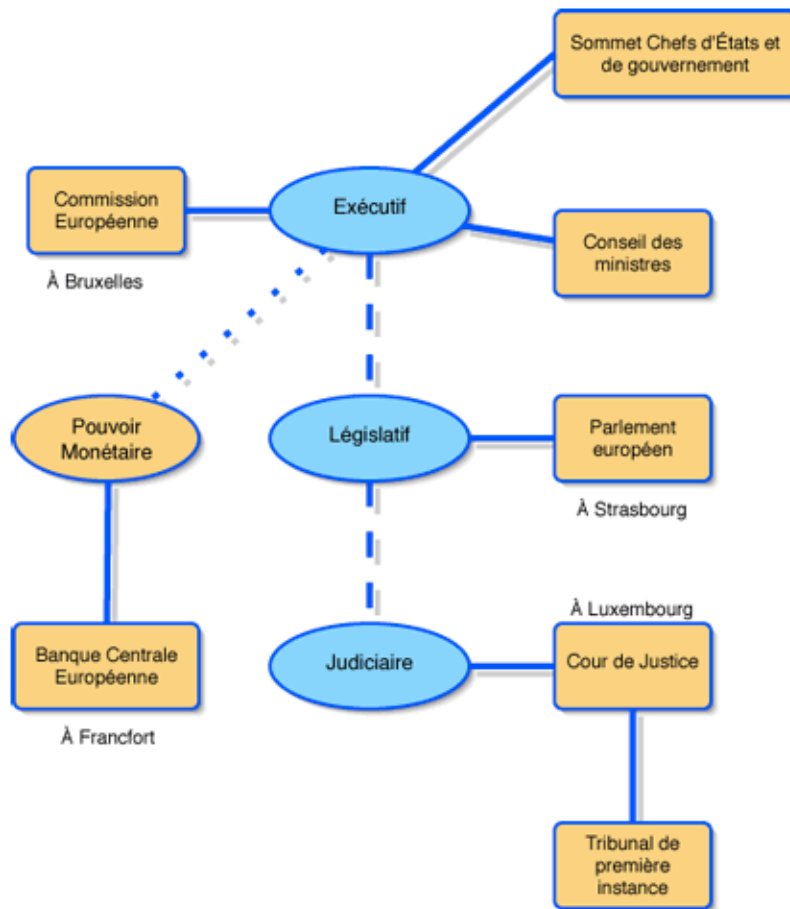
Dans ce sens elle a mis en place différents travaux et projets consultables comme le projet SPIRAL (Cf. PWP de la conférence ci-joint).

## L'UNION EUROPEENNE

**Ne pas confondre :**

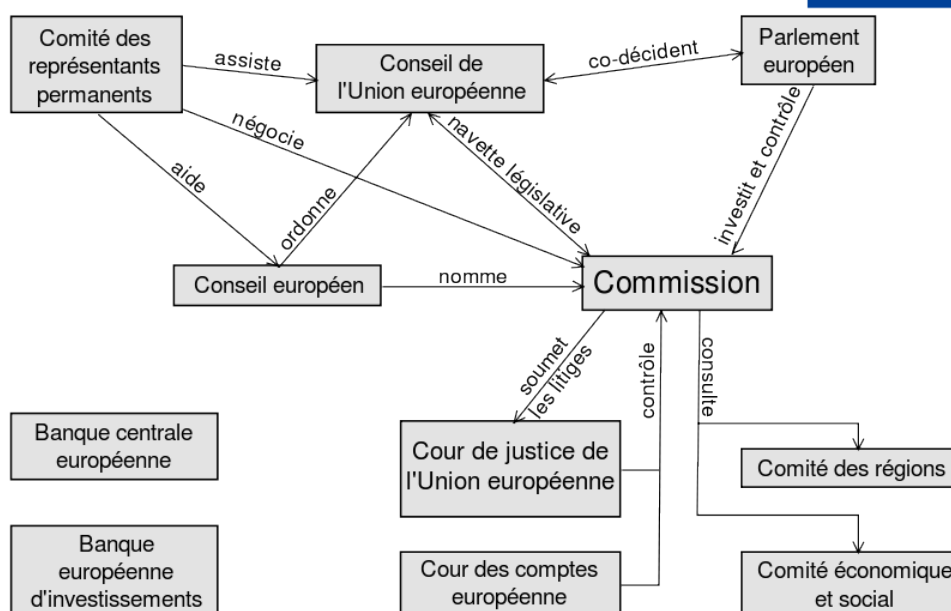
<b>Cour Internationale de Justice</b>	<b>Cour de Justice de l'Union Européenne</b>	<b>Cour Européenne des Droits de l'Homme</b>
Siège à la Haye	Siège à Luxembourg	Siège à Strasbourg
Organe judiciaire des Nations Unies	Organe judiciaire de l'Union Européenne	Organe judiciaire en lien avec le Conseil de l'Europe
Régler les différends juridiques qui lui sont soumis par les Etats et donner des avis consultatifs sur des questions d'ordre juridique.	Assurer le respect du droit communautaire, l'interprétation et l'application des traités instituant l'Union Européenne.	Statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques par rapport aux violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
	<b>Parlement Européen et Conseil de l'Union Européenne (ou Conseil Européen)</b>	<b>Conseil de l'Europe</b>
	Siège à Strasbourg et Bruxelles	Siège à Strasbourg
	Parlementaires élus directement par les citoyens. Le CE rassemble les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne et le président de la Commission.	Ministres des affaires étrangères des pays membres.
	exerce, conjointement avec le Conseil de l'Union européenne, les fonctions législative et budgétaire. Le Parlement Européen a le contrôle politique sur les institutions de l'UE.	Promouvoir les Droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de Droits. Assurer l'application de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

## L'Union Européenne en fonction des trois pouvoirs :



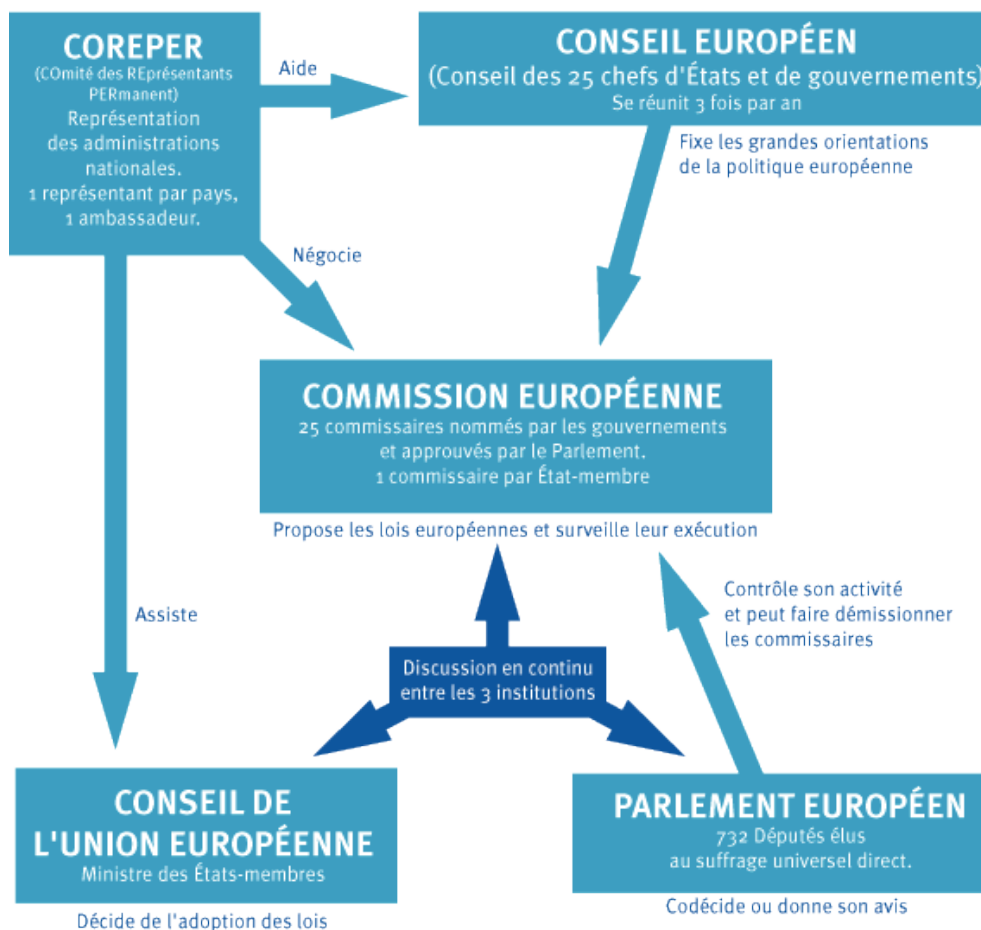
## Les institutions de l'Union Européenne :

### Institutions de l'Union européenne



## Les fonctionnements de l'Union Européenne :

### SCHÉMA INSTITUTIONNEL DE L'UE



### Pour en savoir plus

La CEDH : [http://www.echr.coe.int/ECHR/Homepage\\_FR](http://www.echr.coe.int/ECHR/Homepage_FR)

Le Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int>

La division recherche et anticipation de la cohésion sociale :

[http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/default\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/default_fr.asp)

Les guides méthodologiques :

[http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/guide\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/guide_en.asp)

SPIRAL : <https://spiral.cws.coe.int/tiki-index.php>

Droits et pauvreté : <http://rights-poverty.eu/>

Edgeryders : <http://edgeryders.ppa.coe.int/>

L'Union Européenne : [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

Le Parlement Européen : <http://www.europarl.europa.eu/visiting/fr/brussels.html>

<http://www.touteurope.eu/fr/organisation/l-essentiel-sur-l-ue.html>